

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 7 juin 2023 à 20 heures, lors de la séance ordinaire du conseil municipal au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées et de statuer sur une demande de dérogation mineure concernant le lot R-5 334 820, cadastre du Québec. La propriété visée se localise au 2841-2842, rue Laflèche, Saint-Paulin, J0K 3G0.

La demande concerne d'accepter que la clôture, prévue pour l'aire de jeux des poupons planifiée dans la cour avant de l'édifice, aie une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 1,2 mètre tel prévu au règlement. La hauteur d'une clôture dans la cour avant est prescrite à l'article 48.1 *Distances minimales et hauteurs maximales* du Règlement de zonage numéro 252, entré en vigueur le 17 juillet 2018.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur cette demande.

La demande porte exclusivement sur l'acceptation du non-respect de la hauteur maximale d'une clôture dans la cour avant prescrite au règlement de zonage présentement en vigueur. Toute intervention de nature autre ne sera pas retenue pour l'évaluation du dossier.

Donné à Saint-Paulin ce dix-neuvième jour de mai deux mille vingt-trois.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier
